

Initiatives parlementaires

M. Solomon: Ça se produit à présent.

M. Milliken: Effectivement, parce que les députés arrivent ici avec des avoirs très différents. Certains sont à l'aise. Certains peuvent avoir un revenu de placements très important. Ces députés ont tout de même un salaire de 64 000 \$ et des poussières pour leur travail de député. Tous les députés ont ce traitement.

Je précise au député que si certains gagnent quelque chose de plus, c'est qu'ils font du travail supplémentaire, en plus de leurs fonctions de député. Il croit peut-être que ce travail supplémentaire n'est pas grand-chose, mais le fait est que ceux qui gagnent plus reçoivent un supplément parce qu'ils font du travail supplémentaire. Tous les députés qui n'occupent pas de fonctions supplémentaires reçoivent le même traitement.

Je cite le député de Calgary—Centre, qui a justifié la position de l'un des députés de son parti qui perçoit une pension d'une assemblée législative provinciale. Il a dit: «Le membre de mon caucus dont parle le député libéral ne se rend pas coupable de cumul d'une pension et d'un traitement. Ce n'est pas du cumul. Cette personne a occupé un siège dans une assemblée législative provinciale. Elle a démissionné et a offert ses services aux Canadiens sur une base fédérale.»

Le député de Lisgar—Marquette adore ça quand je cite l'un de ses collègues.

M. Jake E. Hoepfner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Kingston et les Îles. J'ai enfin entendu des propos qui me permettent d'être d'accord avec lui car il affirme que le député de Lethbridge ne pratique pas le cumul de pension et de traitement. Nous les avons entendus si souvent dire que le coupable de cumul était là. Enfin, ils ont compris. Merci, monsieur le Président. Nous évoluons, en cette Chambre, et c'est agréable à constater.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir aussi l'occasion de parler de ce projet de loi. J'ai écouté les propos fort éloquentes du député de Kingston et les Îles.

Je regrette de n'avoir pas été présent durant les commentaires précédents, mais j'étais à l'autre endroit et je regardais les parlementaires qui s'y trouvent prendre la bonne décision. Les députés du NPD l'auraient reconnu à une époque, mais ils l'admettent moins facilement de nos jours: le contrôle des armes à feu est une bonne chose.

• (1800)

Quoi qu'il en soit, comme l'a indiqué le député de Kingston et les Îles, l'autre endroit a adopté le projet de loi sur le contrôle des armes à feu par un vote de 64 voix contre 28, et c'est là une excellente nouvelle. Tous les Canadiens, sauf une poignée de néo-démocrates et un groupe un peu plus important de réformistes, seraient de cet avis. Il faut nous réjouir de l'adoption de ce projet de loi.

M. Speller: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai entendu le député parler de ce qui se passait à l'autre endroit. Je regrette, mais je n'ai pas bien compris ce qu'il a dit. Qu'est-ce que les conservateurs ont fait?

Le vice-président: Chers collègues, je sais bien que le député plaisante. Mais, comme vous le savez, nous avons dans cette Chambre une règle de la pertinence et, bien souvent, la présidence s'étonne de ce qu'elle ne soit pas respectée. Normalement, la présidence attend qu'un député se lève et fasse remarquer que quelqu'un est totalement à côté du sujet. Je suis sûr que les commentaires du whip en chef du gouvernement vont très bientôt porter sur l'objet du débat.

M. Boudria: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je parle du projet de loi, mais par ailleurs, j'ai également le plaisir d'informer la Chambre que, dans l'autre endroit, certains conservateurs ont voté en faveur du projet de loi. Certains ont voté contre et d'autres se sont abstenus. Autrement dit, comme d'habitude, les messages en provenance des conservateurs sont variés.

Mais revenons au projet de loi C-314, que j'ai le plaisir de commenter. Il nous est soumis par un député néo-démocrate. Comme l'a déjà indiqué le député de Kingston et les Îles, c'est un projet de loi que certains d'entre nous ne sont pas prêts à appuyer.

Il créerait un certain nombre d'illogismes. Il semblerait qu'il soit motivé en partie par le souci de ménager les deniers publics. Fait intéressant, cependant, certaines pensions publiques pourraient être déduites du salaire, mais pas toutes. Par exemple, si un député avait 65 ans ou plus, ses prestations du RPC ou du RRQ ne seraient pas déduites, bien que ce soit aussi une pension publique, alors que d'autres pensions le seraient. La sécurité de la vieillesse, les pensions d'anciens combattants, etc., ne seraient pas couvertes, mais les pensions militaires le seraient. On voit bien qu'il y a un certain nombre d'incohérences dans ce que le député propose.

Le gouvernement a déjà fait beaucoup pour améliorer le régime de pension des parlementaires. Je pense que ce que le gouvernement a fait est juste et j'ai été heureux d'appuyer son initiative. J'ai été heureux de la défendre. Je ne considérerais pas que le système qui existait avant était si mauvais, mais certains—et les députés du Parti réformiste sont dans cette catégorie—estimaient que les députés méritaient des pensions moins généreuses, mais un salaire pratiquement deux fois plus élevé. C'est ce que proposait le député de Calgary—Centre.

Lorsque les médias m'ont demandé quelle était la probabilité que l'on double le salaire des députés, j'ai répondu qu'elle était à peu près la même que la probabilité de réélection de Brian Mulroney. Autrement dit, ce n'est guère probable, c'est le moins qu'on puisse dire. La plupart des Canadiens ne verraient pas d'un très bon œil l'une ou l'autre de ces situations. Naturellement, ça ne s'est pas produit.

Il n'est pas juste non plus de dire, par l'intermédiaire de ce projet de loi ou d'autres, que les députés sont trop payés. Je ne suis pas de cet avis. Je ne souffre pas; certes, je gagne ce que je considère être un salaire décent. Je ne pense pas, en comparant à ce que gagnent d'autres personnes de notre société, que nous soyons trop payés. En Ontario, où je vis, un vice-principal d'école secondaire, et il y en a des douzaines dans ma circonscription, gagne plus que moi. Un principal d'école secondaire gagne encore davantage. Il y a ensuite les surintendants d'école, les directeurs d'enseignement, etc. Je ne parle bien sûr que de gens qui travaillent dans le domaine de l'enseignement, dans le secteur public.